



**MAIRIE DE MARTEL
CONSEIL MUNICIPAL**
Procès-verbal de la séance du jeudi 23 juillet 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

L'an deux mil vingt-six et le vingt-trois juillet à vingt-et-une heures et zéro minute,

Le Conseil Municipal de la Commune de MARTEL s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sur convocation en date du 17 juillet 2026 adressée par le maire Yannick OUBREYRIE, et sous la Présidence de Monsieur Yannick OUBREYRIE, maire.

Étaient présents : OUBREYRIE Yannick, LEVET Michel, COUMES Sylvie, ARESTIER Jérôme, GOURSAT Christine, DAVAL Christian, FOURNIER BOURGEADE Michèle, ROQUES Jean-Luc, VANDEKERCKOVE Marie-Christine, DUFOUR Agnès, BOTTERO Jacques, BERGOUGNOUX Sandrine, GUINOT Christophe, DAUBET Raphaël, DUBIT Vanessa, CASTANDET Nadège, CHABREYROUX Fabien, FOUILLOUX Mélody, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 19 membres.

Excusés : GIL Olivier donne procuration à GUINOT Christophe

Monsieur le maire ouvre la séance à 21h00 et constate que le quorum est atteint.

1. DÉSIGNATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Christian DAVAL est désigné à l'unanimité des présents et des représentés.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Mme Vandekerckove demande que son intervention, point 10 – questions diverses – Eglise Saint-Maur, soit retranscrite de la façon suivante : Mme Vandekerckove s'interroge sur l'utilisation lors de la fête des associations des supports de communication de la Fondation du patrimoine mis à disposition dans le cadre de la campagne officielle de souscription portée par la Commune. Estimant que la fête des associations et la campagne de souscription poursuivent des objectifs distincts, elle demande si l'utilisation de ces supports dans ce contexte est conforme au cadre prévu par la Fondation du patrimoine afin d'éviter toute ambiguïté dans l'esprit du public. Le procès-verbal ainsi modifié est soumis à l'approbation du conseil.

21h03 Arrivée de Raphaël Daubet

Le procès-verbal de la séance du 30 juin 2026 ainsi modifié est **approuvé à l'unanimité des présents et représentés**.

3. CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE D'ORGANISATION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE ENTRE LA REGION ET LA COMMUNE

M. le maire propose au Conseil de solliciter la délégation de la compétence transport scolaire auprès de la Région et d'approuver la convention correspondante pour intégrer deux circuits supplémentaires : un au départ de Saint-Denis-les-Martel et un au départ de L'Hôpital Saint-Jean Sarrazac qui permettront notamment d'amener des élèves au collège. Cette convention permet de percevoir les subventions de la Région pour financer le service.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

4. CANDIDATURE A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) DEPARTEMENTAL DU LOT RELATIF AU SOUTIEN A LA PRODUCTION DE LOGEMENTS COMMUNAUX

Le Département du Lot a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour la rénovation de bâtiments publics en logements. M. le maire propose de candidater à cet AMI pour l'aménagement de deux logements dans une aile de l'ancien hospice de Martel. Il rappelle l'engagement avec Polygone concernant la rénovation de ce bâtiment et précise que l'aide attendue de 30 000 € par

logement via l'AMI pourrait se substituer aux financements de Polygone si ce partenariat n'aboutissait pas.

M. Daubet s'enquiert de l'avancement de ce dossier. M. le maire répond que l'étude de faisabilité est engagée mais que Soliha s'est retiré du dispositif. Ce désengagement regrettable permettra cependant de s'exonérer des normes imposées pour le logement inclusif, laissant plus de latitude financière. M. le maire informe le Conseil que Polygone possède des lotissements côté Blanchie nord/ Malepique nord en partie aménagés et prévoit la vente prochaine de 12 lots à des prix attractifs. Il propose d'approuver la candidature à l'AMI lancé par le Département

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

5. MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT : FALAISES DE GLUGES

M. le maire propose de modifier le plan de financement concernant les falaises de Gluges afin d'intégrer les dernières prestations et qui se présente ainsi : total études et travaux 160 010 € financés par le Fonds de prévention des risques naturels majeurs (« Fonds Barnier ») à hauteur de 42 370 €, le Fonds vert pour 25 095 € et de l'autofinancement pour 92 545 €.

M. le Maire précise que le Fonds Barnier exclut de la base éligible les dépenses portant sur les zones sans d'habitations. L'assiette subventionnable se réduit ainsi à 84 000 € pour les travaux.

Les réflexions portant sur une 2^{ème} tranche de travaux sont engagées et en attente d'une étude sur les chauves-souris qui risque de réduire les durées d'intervention autorisées. L'objectif est d'engager les travaux en octobre novembre et M. le Maire sollicitera auprès de Mme la Sous-préfète une tolérance pour que les entreprises aient le temps de mener à bien leur mission.

Une fois cette seconde zone à risques traitée, il sera possible de réouvrir les rues de Gluges actuellement fermées. Une 3^{ème} phase de travaux pourra être envisagée plus tard.

En réponse à M. Daubet, M. le maire confirme qu'il n'y a pas d'aide du Département car la voirie départementale n'est pas impactée. Il précise que le naturaliste est satisfait des conditions de réalisation des travaux.

M. le maire soumet au vote le plan de financement de la sécurisation des falaises de Gluges.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

6. DEMANDE DE FINANCEMENT FONDS DE SOUTIEN PETIT PATRIMOINE CAUVALDOR : LA CROIX DES REMPARTS

M. le maire propose de solliciter le financement du Fonds de soutien petit patrimoine de Cauvaldor pour la restauration de la croix située Croix Rempart. La particularité de ce monument est que le blason de Martel est taillé dans une pierre composant le socle. Un devis chiffre le travail de restauration à 1500 €, le Fonds de soutien est sollicité pour 750 €.

M. le maire soumet au vote le plan de financement et précise que la restauration du réservoir médiéval fera l'objet d'une demande ultérieure et bénéficiera d'une étude archéologique entièrement financée hors fonds communaux.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

7. MARCHE À PROCEDURE ADAPTEE : MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIVE A LA POURSUITE DE L'OPERATION DE RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT-MAUR

M. le maire soumet au Conseil le lancement d'un marché à procédure adaptée (MAPA) pour la maîtrise d'œuvre, par un architecte du patrimoine, des travaux de restauration de l'église estimés à 1 415 000 € (phase 1 et 2).

La DRAC n'a toujours pas confirmé par écrit le maintien d'un taux de subvention à 40 %. La souscription Fondation du patrimoine est désormais ouverte et M. le maire rappelle qu'un concours a également été sollicité auprès de la mission Bern.

Une réunion publique sera organisée pour informer la population de l'avancement de ce chantier.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

8. AVIS SUR LE DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE AU TITRE DE LA LEGISLATION SUR LES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE) PRESENTEE PAR LA SARL BROUSSE ET FILS PORTANT SUR DES TRAVAUX D'AFFOUILLEMENT DU SOL EN VUE DE CREER UNE TRUFFIERE SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE CUZANCE ET MARTEL

M. le maire rend compte de la première réunion publique qui s'est tenue à Cuzance le 22 juillet lors de laquelle le cabinet ECTARE a présenté le projet et ses impacts. En préparation de l'implantation d'une truffière, des travaux d'affouillement du sol et de concassage des matériaux calcaires dégagés sont prévus sur un site situé sur les communes de Cuzance et Martel. La terre et une partie du concassage seront réutilisées pour le terrassement du site et la plantation des arbres. Le reste des matériaux concassés sera évacué sur les plateformes de valorisation de la société Brousse et fils dont celle de Martel. La partie du site situé sur la commune de Martel a déjà été aménagée selon cette méthode et les arbres se sont bien implantés dans le sol ainsi préparé

et n'auraient pas nécessité d'arrosage.

M. Bottero s'étonne de la nécessité d'une telle demande d'avis pour une truffière et demande si le projet n'est pas plutôt celui d'une carrière déguisée. M. le maire répond que cette autorisation environnementale avec étude d'impact est exigée par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) du fait de l'affouillement du sol et de l'extraction de matériaux (près de 103000 tonnes de terre et calcaires extraits). Le débat s'engage sur l'objectif premier de cet aménagement : carrière ou truffière. M. le maire invite les élus à aller sur la partie déjà plantée pour juger. Les terrains appartiennent à M. Delbut de Cuzance qui exploitera la truffière, la société Brousse intervient pour la réalisation des travaux et la gestion des matériaux. Le site restant à aménager représente 4,5 hectares sur la commune de Cuzance. Les travaux, qui s'accompagneront d'un trafic quotidien de 10 camions, devraient s'étaler sur 2 ans et demi et de manière discontinue afin de satisfaire aux obligations environnementales.

En réponse à Mme Coumes, M. le maire précise que l'étude environnementale a conclu à des impacts faibles à nuls.

Mme Bourgeade demande pourquoi ce dossier est rattaché à une procédure de carrière. M. le Maire répond que les travaux amènent une forte baisse de niveau du sol jusqu'à 6-7 mètres et que 100 000 tonnes de matériaux sont extraites.

Il précise qu'une autre réunion publique est prévue, qu'un registre est mis à disposition du public dans les mairies de Martel et Cuzance et que la commissaire enquêtrice a programmé des permanences en mairies pour recueillir les observations du public. La décision finale revient l'Etat au regard.

M. Bottero déplore le flou entourant l'objectif et les motifs réels de ces travaux.

M. le maire propose au Conseil d'émettre un avis favorable avec réserves concernant l'affouillement des sols et le traitement des matériaux pour la création d'une truffière. Les réserves portent sur la maîtrise des poussières et des nuisances sonores ; le suivi des circulations de poids lourds et à la propreté des voies empruntées ; la protection des eaux souterraines ; le respect des mesures de protection de la faune et de la flore ; la remise en état des terrains conformément au projet de création d'une truffière.

Avis favorable avec réserves adopté à 10 voix pour, 1 voix contre et 8 abstentions

10. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Festivités : -Tondailles M. Arestier présente le programme des festivités des tondailles : speed shear, randonnées, conférences sur la laine et le pastoralisme, championnat de France et concours international de tonte organisé par l'association des tondeurs de moutons, repas, remise des prix... En cette année mondiale du pastoralisme, la mutuelle Coups durs organisatrice de la manifestation fête ses 40 ans. Près de 130 bénévoles et 100 tondeurs sont attendus... si une vigilance rouge canicule qui interdit le transport d'animaux n'est pas déclenchée. - **Marché gourmand** vendredi 24/07 - **Inauguration de l'exposition ARPPM** (Association Rencontres et Patrimoine en Pays Martelais) lundi 27/07 - **Bals du mercredi**

Stade : la réfection de l'éclairage sera réalisée fin septembre ;

Ecole maternelle et pôle enfance : travaux de mises aux normes électrique en cours ;

Bornes de recharge des véhicules électriques : en cours de réparation ;

Baignade surveillée depuis le 15 juillet ;

Incident : les freins d'un poids lourds ont pris feu au niveau du rond-point Gambetta. Après une 1ère intervention de commerçants et riverains les pompiers ont mis un terme à ce début d'incendie ;

Service postal : M. Bottero témoigne de l'inquiétude d'administrés concernant la poste de Martel : fermeture du bureau de poste une semaine en juillet, distribution aléatoire du courrier, évocation de la suppression d'une tournée. Il demande comment les élus peuvent intervenir pour conserver ce service essentiel à la vie de la commune. M. le maire précise que le bureau de poste ne peut pas être supprimé sans accord de la commune et confirme que les fermetures aléatoires de dernière minute et la dégradation du service sont inadmissibles. Il a déjà adressé un courrier à la direction de la poste et a reçu en mairie les responsables du secteur qui mettent en avant des problèmes de personnel. Un courrier avait déjà été adressé par le sénateur et le député vient également de faire une intervention sur la dégradation de notre service postal. Le sénateur Daubet regrette que la filiale colis étant, comme la banque et l'assurance, excédentaire, le service public universel ait été réservé au courrier. Il propose de déposer une question écrite au ministre de l'Economie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h52

Le Maire
Yannick OUBREYRIE



Le secrétaire de séance
Christian DAVAL

07_PV 23-07-26